

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mardi 02 Mars 2010

15 | 15 | 14

L'an deux mil dix et le mardi deux mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Jacques KAISER Maire**

Présents : Jocelyne KAHL, Christine BOUCHÈ Bernard KALCH, Philippe KULLMANN, Jean-Luc BURCKEL, Fabrice TISSERAND, Alain KRUMENACKER, Pascale RIEDINGER, Gérard LEVY, José EXTREMERA, Yannick EON, Jean-Marc NOBLET, Christine HEITZMANN.

Absent excusé : Pascal DIEMER.

Objet de la délibération

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION - ANNEE 2009 COMPTABILITE M14 - BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2009, qui se monte à 236 708,17 € pour les dépenses et à 318 075,83 € pour les recettes en section de fonctionnement.

Soit un excédent de fonctionnement de **+ 81 367,66 €**

Pour la section d'investissement, le montant s'élève à 227 413,43 € pour les dépenses et à 242 336,51 € pour les recettes.

Soit un excédent d'investissement de **+ 14 923,08 €**

/

Objet de la délibération

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2009 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un **déficit de : - 77 533,30 €**.

Les restes à réaliser étant de **0,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **0,00 €** correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2009 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice de **96 967,50 €**.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	- 92 456,38 €	+ 14 923,08 €	- 77 533,30 €
Fonctionnement (après affectation)	+ 15 599,84 €	+ 81 367,66 €	+ 96 967,50 €
TOTAL	- 76 856,54 €	+ 96 290,74 €	+ 19 434,20 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

➔ Affectation obligatoire en réserves (c/1068) **77 533,30 €**

(correspondant au besoin de financement réel)

➔ Solde disponible en report à nouveau créateur **+ 19 434,20 €**

(reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement)

Résultat d'investissement (déficit) :

Compte 001 en dépenses d'investissement : **- 77 533,30 €**

Objet de la délibération

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION - ANNEE 2009

COMPTABILITE EAU - M49 - SERVICE DE L'EAU :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2009, qui se monte à 63 134,70 € en dépenses et à 62 068,27 €, en recettes pour la section d'exploitation. Soit un déficit d'exploitation de - **1 066,43 €.**

Pour la section d'investissement, le montant s'élève à 8 856,96 € pour les dépenses et à 7 379,50 € pour les recettes.

Soit un déficit d'investissement de - **1 477,46 €.**

/

Objet de la délibération

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

EXERCICE 2009 - BUDGET EAU

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un déficit de : - **1 477,46 €.**

Les restes à réaliser étant de **0,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **0,00 €** correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2009 fait apparaître un déficit d'exploitation de - **1 066,43 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	+ 1 603,59 €	- 1 477,46 €	+ 126,13 €
Exploitation (après affectation)	+ 35 292,25 €	- 1 066,43 €	+ 34 225,82 €
TOTAL	+ 36 895,84 €	- 2 543,89 €	+ 34 351,95 €

Affectation du résultat d'exploitation :

- Affectation obligatoire en réserves (c/1068) **0,00 €**
(correspondant au besoin de financement réel)
- Solde disponible en report à nouveau créateur **34 225,82 €**
(reprise ligne 002 en recettes d'exploitation)

Résultat d'investissement (excédent) :

Compte 001 en recette d'investissement : **126,13 €**

/

Objet de la délibération

HEURES COMPLEMENTAIRES DE L'ADJOINT TECHNIQUE :

Suite à un surcroît de travail, à savoir : recherche de fuites d'eau, travaux en régie effectués à l'ancien presbytère et au logement de l'école maternelle, déneigement etc.....

Le Conseil Municipal accepte de payer à Monsieur Christophe JAECK : adjoint Technique 2^{ème} classe, 12 heures complémentaires et 139 heures supplémentaires qu'il a effectuées au courant de l'exercice 2009.

Objet de la délibération

VOTE DES TAXES LOCALES :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de maintenir des taux des taxes locales, pour l'année 2010. A savoir :

- Taxe d'habitation : 8,98 %
- Taxe foncière bâti : 10,34 %
- Taxe foncière non bâti : 69,47 %

/

Objet de la délibération

SUBVENTIONS 2010

Après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2010 :

A.I.P.H de Sarrebourg & région	80,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	600,00 €
Association des donateurs de sang bénévoles	100,00 €
Club Vosgien	50,00 €
A.S.H.	1000,00 €
Mutuelle du Trésor	20,00 €
Prévention routière	50,00 €
DIVERS	1100,00 €
TOTAL	3 000,00 €

/

Divers et communications :

- Travaux : Le Maire donne les informations sur les travaux qui ont fait l'objet d'une demande de subvention et qui figureront au budget primitif.
- Chemin vers le stade : Ce chemin est la propriété de l'O.N.F., mais l'entretien est à la charge de la commune. Une réunion a eu lieu en mairie avec Monsieur Gérard Nicolas de l'O.N.F. en vue de passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et l'O.N.F.
- Information sur l'assainissement dans les collectivités : rappel que l'étude diagnostic du réseau d'eau potable sera effectuée courant 2010.
- Information sur l'accessibilité des espaces publics pour les personnes handicapées.
- Sort de l'ancien cimetière : A ce jour, aucune concession n'existe pour l'ancien cimetière. Certaines familles sollicitent l'accord de la municipalité pour procéder à l'enlèvement des monuments, car plus personne ne veut entretenir les tombes. De nombreuses suggestions seront proposées. A voir !!!!!
- Sort du tracteur ISEKI : il est actuellement stocké à la société «Bois et Jardins». Etant donné le coût élevé pour la réparation, le Maire a suggéré à cette société de nous faire une proposition de rachat.